

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/65

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 7 novembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, Mme DELANGLE Sylvie, Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim, M. CLEMENT Pascal, Mme MUNCH Armelle, M. CLEMENT Pascal, M. MATHIEUX Marc.

Procuration : CLEMENT Nathalie a donné pouvoir à MATHUS Véronique, MUNCH Armelle a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE et BOUCLIER Florence a donné pouvoir à MARTINOT Noémie

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick BERDAGUE

Objet : Tarifs de location du matériel communal

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour les tarifs et les conditions de location du matériel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE que les tarifs de location ci-dessous seront appliqués à compter du 13 novembre 2023

-VALIDE les conditions de mise à disposition du matériel.

ASSOCIATIONS

	<u>Quantité</u>	<u>Tarifs</u>	<u>Caution</u>
Tables 2 m/2,20 m x 0,70 m	36	gratuit	50 €
Bancs (2 m/2,20 m)	49	gratuit	50 €
Stand 3 x 3	3	gratuit	200 €
Stand 6 x 3	2	gratuit	200 €
Tonnelles 3 x 3	4	gratuit	200 €
Cafetière 60 tasses	1	gratuit	100 €

PARTICULIERS

	<u>Quantité</u>	<u>Tarifs à l'unité</u>	<u>Caution</u>
Tables 2 m/2,20 m x 0,70 m	36	2 €	50 €
Bancs (2 m/2,20 m)	49	1 €	50 €
Stand 3 x 3	3	20 €	200 €
Stand 6 x 3	2	40 €	200 €
Tonnelles 3 x 3	4	20 €	200 €
Cafetière 60 tasses	1	20 €	100 €

CONDITIONS GENERALES D'EMPRUNT DU MATERIEL

Le matériel pourra être récupéré par le demandeur dans le local situé à l'arrière de la salle des fêtes, face au 4 rue des Acacias. Une clé pour l'ouverture de ce local sera remise en Mairie au dépôt du règlement.

Retrait du matériel : à partir du mercredi précédent la manifestation.

Remise du matériel : IMPERATIVEMENT le lundi suivant la manifestation ; celui-ci devra être rangé dans les mêmes conditions qu'au retrait.

Les cautions pourront être retirées en Mairie dès le mercredi matin suivant la manifestation (sauf pour les stands : délai d'un mois)

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,